



**Cotisation annuelle** : La cotisation annuelle est fixée à :

CHF 150.- pour les membres actifs

CHF 50.- pour les membres supporters (pour jouer, le Green Fee sera demandé)

**Visiteurs** : Les visiteurs paieront le Green Fee de CHF 10.- par jour dès leur 2<sup>ème</sup> visite.

1. Merci d'être à l'heure pour nos entraînements (y-compris pour aider au set up du jeu).
2. Traiter tous les participants comme **vous** aimeriez être traité, avec respect et coopération. Souhaiter à vos adversaires un bon match au début du jeu et les remercier à la fin de chaque match.
3. Merci de porter des souliers plats pour éviter d'endommager la pelouse et porter des habits appropriés. L'exigence de s'habiller **tout en blanc** est réservée aux tournois officiels uniquement.
4. Merci de jouer selon les règles. Si vous n'êtes pas sûrs de la suite du jeu, merci de faire appel à l'arbitre.
5. Merci de prendre soin du clubhouse et de l'équipement de croquet. Assurez-vous qu'à la fin de la journée l'équipement (les boules, arceaux etc.) soit bien rangé et est propre et désinfecté, si nécessaire, pour que tout soit prêt à être utilisé lors du prochain entraînement.  
**En cas de problème avec l'équipement, merci d'aviser un membre du comité.**
6. Le comité est composé de 3 à 7 membres bénévoles. Il se peut que, de temps à autre, le comité ait besoin d'aide pour préparer le terrain de croquet ou pour aider à ranger à la fin de la journée et nous apprécierions toute offre d'assistance.
7. Tout feedback ou plainte doit être constructif/ve et présenté/e en forme écrite (email ou papier) à un membre du comité. Nous nous attendons à ce que les membres se soutiennent les uns les autres.
8. Si notre club organise un tournoi, nous nous attendons à ce que nos membres donnent un coup de main. Même si vous ne participez pas au tournoi, nous aimerions que vous fassiez partie de l'évènement.
9. Le comité peut nommer certains membres pour des responsabilités ou tâches déterminées.
10. Votre équipement de croquet personnel et/ou vos chaises peuvent être stockés dans le clubhouse à vos risques. Le contenu n'est pas assuré. Nous conseillons à tous nos joueurs d'être couverts par une assurance 'responsabilité civile' (RC) pour les cas de dégâts à l'équipement de croquet ou en cas de blessure accidentelle à un autre joueur ou spectateur.
11. Le non-respect du 'Règlement du Club' ci-dessus peut être sanctionné par l'exclusion du club après que le membre ait été dûment averti par le comité (*1<sup>er</sup> avertissement = verbal, 2<sup>ème</sup> avertissement par écrit*).
12. Ce 'Règlement du Club' peut être modifié par le comité en tout temps ou quand c'est nécessaire.

***Si tu peux rencontrer Triomphe après Défaite  
Et recevoir ces deux menteurs d'un même front...***